

# COMMISSION TECHNIQUE MRC

**Sujets : Compte rendu Commission technique MRC (18/02/2026)**

Présents: Samuel Caillet, Ayrton Grandvoinet, Virginie Lapouge, Olivier Delaunay; Sarah Dubusse, Philippe Carrier (président FFMN)

Excusé : Sébastien Videmont

Début 20H

1-Hervé Peyssy est désigné secrétaire de séance

2-Validation du compte rendu du CT du 17/11/2025 après quelques petites corrections

3-Validation RTS – V

- Pour tous les étrangers participant à une compétition sur le territoire français organisé par FFMN, une assurance temporaire est obligatoire au prix de 1 euro/jour (A déclarer par l'organisateur sur Assoconnect)

-prévision d'ajout progressif de la coupure de carburant par radio pour les moteurs Glow

- sanction si non-respect, disqualification de la manche et de la catégorie concernée en cas de récidive

-Le juge Arbitre principal est décisionnaire en cas de non-respect des RTS par l'organisation

- Suite à la validation du RTS V, il a été décidé de ne pas apporter de modification aux règlements français, le RTS étant prioritaire. Seule la notion du casque conseillé pour les récupérateurs sera supprimée en cohérence avec le RTS.

Ayrton et Hervé doivent faire le lien entre la commission RTS et la CT MRC

4- Le règlement IMBRA 26cc est validé tel quel pour la FFMN

## 5- Evolution IMBRA : controle nitro pour Offshore et endurance

"Simplification de la procédure pour les internationales (hors champ monde) : Pas de test de carburant en qualification. Contrôle aléatoire pour 3 bateaux avant chaque finale, sur le ponton. si le carburant est non conforme, le compétiteur est disqualifié. pas de controle en fin de finale. pas de disqualification s'il n'y a plus de carburant en fin de finale.

. Evolution de la procédure pour les championnats du monde : 3 bateaux contrôlés avant chaque manche de qualification en pour les finale B et C. Tous les bateaux sont contrôlés avant la finale dans la zone de préparation (avec 2 équipes pour gagner du temps). Si le carburant est non conforme, le compétiteur est disqualifié. Pas de controle en fin de finale, pas de disqualification si manque de carburant en fin de finale.

Pour les hydro quelque soit la compétition, avant le début des compétitions, tous les concurrents doivent fournir leur carburant dans la zone de préparation, bidon depuis lequel ils feront le plein avant le début de chaque manche. . le carburant est contrôlé officiellement et les bidons seront marqués comme vérifié et déposé dans la zone de préparation."

### **En France :**

Le contrôle du nitro aura lieu avant la finale en H dans la zone de préparation. Pour les catégories V & O ce seront les 4 premiers de la finale et les tests aléatoires **en fin de manche**. (Les plannings étant très serrés, il est quasiment impossible de faire les tests avant les manches.)

Pour les internationales IMBRA en France, c'est laissé à l'initiative de l'organisateur en fonction du temps de dispo. En gros, planning tendu aux international sur 2j = on ne fait le contrôle que des 3 premiers en finale (et aléatoire en qualif) à la fin des manches.

## 5-Logiciel de comptage

Faire une lettre à tous les présidents, pour les formations sur le logiciel de comptage en visio par Erich. => Virginie

-Faire un courrier à Erich Costa pour avoir une perspective d'avenir pour le logiciel.

-demander aussi comment lire les fichiers log

**Chaque licencié concurrent participera à hauteur de 500€/nombre de licenciés payés par les clubs idem l'année 2025**

## **6-Questions diverses**

a-planification et diffusion du calendrier des CT MRC pour que les adhérents puissent faire des demandes et qu'elles soient étudiées a la CR suivante,

Environ une par trimestre

**-le jeudi 4 juin 2026 à 20H**

**-le jeudi 3 septembre 2026 à 20H**

**-le jeudi 5 novembre 2026 à 20H**

b- prévoir plan d'action pour mise en place de la coupure des moteurs nitro

c- H & O envisager sécurisation des hélices sur le ber

Est ce nécessaire vu que les moteurs ne démarrent que sur le ponton ? Réponse : Il faudrait indiquer « Pas de mise en route dans les paddock ».

Présence d'un représentant de la CT au Conseil Fédéral quand le directeur Technique est absent :  
11 Avril 14h-18h => Virginie

clôture à 22h30